

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

15 DEC. 2025



ID : 031-213102825-20251210-DEL22025140-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

VILLE DE
Launaguet

Le dix décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : Avenant au règlement intérieur des inscriptions scolaires et des activités périscolaires, extrascolaires et de loisirs

Délibération n° 2025.12.10.140

Rapporteur : Patricia PARADIS

Dans le cadre de son engagement pour améliorer et faciliter le service aux familles, la Ville de Launaguet s'est dotée d'un nouvel outil de gestion des demandes (inscriptions, réservations et paiements en ligne) qui rythme le quotidien des familles. Ce nouveau Portail famille a été mis en service le 30 avril 2025.

Considérant le caractère exceptionnel de la situation liée à la mise en place du nouveau portail, il est nécessaire d'établir un avenant au règlement intérieur approuvé le 19 mai 2025 par délibération N°2025.05.19.046.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver le caractère exceptionnel tel que présenté,
- D'adopter l'avenant au règlement intérieur des inscriptions scolaires et des activités périscolaires, extrascolaires et de loisirs présenté en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que présenté et joint en annexe.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver le caractère exceptionnel tel que présenté,
- D'adopter l'avenant au règlement intérieur des inscriptions scolaires et des activités périscolaires, extrascolaires et de loisirs présenté en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que présenté et joint en annexe.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pascal PAQUELET
Secrétaire de séance,

Michel ROUGÉ
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Absents excusés Représentés : 2
Absent : /

Date convocation :
04 décembre 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

15 DEC. 2025

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALLY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Thierry MORENO, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.

Étaient excusés représenté(es) : Michaël TURPIN (pouvoir à P. PAQUELET), Isabelle BESSIERES (pouvoir à M-C FARCY)

Absent : /

Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 031-213102825-20251210-DEL22025140-DE



AVENANT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET DE LOISIRS 2025-2026

3 CONDITIONS DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

Le présent avenant modifie le paragraphe (...) *En cas de réservation hors délai, l'enfant pourra être accueilli sous réserve des places disponibles et au tarif majoré* » (...)

Comme il suit :

Dans le cadre de sa politique Enfance Jeunesse, la Ville de Launaguet a mis en place un nouveau portail famille afin d'améliorer la qualité du service rendu aux administrés, de simplifier l'accès, l'accueil et le règlement des services.

Les services (facultatifs et payants) sont accessibles à toutes les familles dont les enfants sont scolarisés ou domiciliés sur la commune de Launaguet.

Depuis le 1^{er} mai 2025, le nouveau portail famille permet aux parents de réserver, modifier ou annuler les inscriptions aux activités périscolaires, extrascolaires et de loisirs et d'effectuer le paiement des factures en ligne.

A titre exceptionnel, au vu de la mise en place du nouveau portail famille, toutes les prestations consommées et non réservées dans les délais ne seront pas majorées pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2025.

Le remboursement des pénalités appliquées au mois de septembre 2025 sera effectué à partir du mois de décembre 2025 sur les factures générées.

Fait à LAUNAGUET, le

Michel ROUGÉ,
Maire

